

République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 09/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	21

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 9
Abstention : 9

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 10/12/2024

Et
Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 10/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf Décembre à 17:30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de CHARENTONNAY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 03/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 03/12/2024.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVAUULT André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, METENIER Martine à Mme TRINQUET Simone, MM : DE LEO Claudio à M. DE CHOULOT Etienne, DECOUT Jacques à M. DELAVAUULT André, LE CAM Olivier à M. SERVOIS Bertrand
Absent(s) : M. MAZABRAS Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROGER Stéphanie

CDC2024050 – Tarifs des Diagnostics d'assainissement non collectif

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-8 à 2224-11,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Sur proposition de la commission SPANC et en adéquation avec les tarifs du nouveau marché,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (12 Pour ; 9 Contre : M. BOLNOT, M de CHOULOT et son pouvoir pour M. DE LÉO, M. DEBONO, M. EGROT, Mme MOULINNEUF, Mme SEILLIER, M. SERVOIS et son pouvoir pour M. LE CAM ; 9 Abstentions : M. AMIOT et son pouvoir pour Mme GARNAUD, Mme BLANCHÉ CHEVALIER, M. DE ROLLAND DALON, Mme MENARD, M. POLICARD, Mme TRINQUET et son pouvoir pour Mme METENIER, Mme VERNEAU) d'établir les tarifs facturés par la Communauté de Communes des différents diagnostics, dont la demande sera faite à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

<i>- Diagnostic d'une installation neuve :</i>	
<i>Contrôle de conception et d'implantation :</i>	220,00 €
<i>Contre visite de contrôle de conception :</i>	130,00 €
<i>Contrôle de bonne exécution des travaux :</i>	105,00 €
<i>Contre-visite de bonne exécution :</i>	105,00 €
<i>- Diagnostic de l'existant :</i>	
<i>Diagnostic sur demande expresse :</i>	160,00 €
<i>Diagnostic de contrôle bon fonctionnement :</i>	130,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En CDC le 10/12/2024
Le Président,
M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,
Mme ROGER Stéphanie



Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 018-200032514-20241209-CDC202450-DE